CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E90978** **VALABLE JUSQU'AU** **11/02/2027**

ÉDITÉ LE 20/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009

Raison sociale : SOL R ET TECHNIQUES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/04/2015

Capital : 10 000

26 RUE MONGY
62113 SAILLY-LABOURSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM ARRAS

Siret : 511 698 441 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0053149 C

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 162173936 X 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 162173936 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/01/2026

Téléphone : 06 15 54 61 64 **Fax :**

Portable : 06 15 54 61 64

Responsabilité légale :
VANDEWYNCKEL OLIVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.solr-et-techniques.fr

E-mail : contact@solr-et-techniques.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 417 203 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/01/2026 15:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E90978** **VALABLE JUSQU'AU** **11/02/2027**

ÉDITÉ LE **20/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/04/2015
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **511 698 441 00017**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0053149 C
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 162173936 X 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 162173936 X 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/01/2026

Raison sociale : **SOL R ET TECHNIQUES**

26 RUE MONGY
62113 SAILLY-LABOURSE

Téléphone : 06 15 54 61 64 **Fax :**
Portable : 06 15 54 61 64

Site Internet : http://www.solr-et-techniques.fr
E-mail : contact@solr-et-techniques.fr

Responsabilité légale :
VANDEWYNCKEL OLIVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur,Électricien,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	12/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	12/02/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	12/02/2025
o Fenêtres de toit	12/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/02/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	12/02/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/02/2025
o Isolation des combles perdus	12/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.